



A.S.M.E.

Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher et des départements limitrophes

*Affiliée à la Fédération Française des Associations
de sauvegarde des Moulins (FFAM)*

Révision du classement des cours d'eau

Secrétariat: Françoise LACOUR
36 rue de la chaudière
91370 Verrières-le-Buisson

Tél : 01 69 20 09 58 / 06 36 55 40 21

Courriel : andre.lacour@sfr.fr

Lettre ouverte aux élus et aux autorités administratives

Verrières le Buisson le 08 septembre 2010

Monsieur le Préfet,

Suite à la réunion d'information du 13 juillet dernier relative à la révision du classement des cours d'eau, l'ASME vous a fait parvenir, sous la signature de son vice-président, Jean-Pierre RABIER, un dossier technique sous forme de lettre datée du 27 août 2010, qui démontre que le document proposé par vos services ne répond nullement à l'objectif, partagé par tous, du bon état écologique des cours d'eau..

En effet, il est reconnu que les pollutions chimiques, agricoles, industrielles et humaines sont à l'origine du mauvais état écologique des cours d'eau. Leur morphologie, que certains accusent d'entraver la libre circulation des poissons, a été modifiée depuis l'origine de nos civilisations et est stabilisée depuis plusieurs siècles. Pourquoi alors baser leur classement sur ce seul paramètre ?

S'engager, avec précipitation, dans la voie proposée risque de causer de graves désordres pour les riverains et de menacer la sauvegarde du patrimoine bâti en bord d'eau, ceci pour un résultat minime. Le moment est mal venu d'engager des dépenses qui, non seulement sont sans utilité pour l'intérêt général, mais encore risquent de prendre souvent la forme de la destruction d'ouvrages hydrauliques qui représentent un potentiel d'énergie renouvelable que l'ADEME recommande d'exploiter.

Vous comprendrez, que dans ces conditions, notre association de sauvegarde des moulins à eau et de protection de l'environnement s'oppose à cette démarche et demande au minimum un MORATOIRE de cette procédure de classement pour prendre le temps de reconsidérer les problèmes et de les étudier dans un domaine plus vaste que celui de la continuité écologique. Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre respectueuse considération.

Le Président

André LACOUR